

relations économiques avec l'Europe de l'Ouest (région qui, à l'heure actuelle, est repliée sur elle-même en raison du processus épaisant que constitue la réalisation d'une union élargie) et le Japon (qui préfère conclure des ententes officieuses et que les préoccupations du Canada dérangent rarement, car il se concentre sur la gestion de son actuelle entente avec les États-Unis). Il est possible que l'accession d'autres pays à l'ALENA bouleverse le système commercial à un point tel que nous pourrions créer, d'ici la fin de la décennie, une masse critique suffisante pour garantir que les négociations avec l'Europe et le Japon soient plus fructueuses (du point de vue canadien) que les actuelles NCM, par exemple.

Dans ce processus, les États-Unis sont une pierre d'achoppement possible. Néanmoins, il semble que, de par son comportement lors de la ratification de l'ALENA et de la conclusion des NCM, l'administration Clinton ait pris une nouvelle orientation en matière de politique commerciale. On peut s'attendre que cette politique favorise la réalisation de progrès créateurs en élargissant le réseau de libre-échange, même si des questions de calendrier et la menace du bilatéralisme sont également importants. Malgré tout, ce sont les pouvoirs de négociation de l'Administration qui posent le plus important problème potentiel. Les actuels pouvoirs de négociation «accélérée expirent le 15 avril. L'adoption de la proposition de réforme des soins de santé du président Clinton et la ratification des NCM vont probablement dominer les relations entre l'Administration et le Congrès pendant la majeure partie de 1994. L'Administration devra obtenir de nouveaux pouvoirs pour entamer des négociations commerciales, y compris toute accession d'un autre pays à l'ALENA. Selon certains observateurs, en raison de son programme déjà chargé pour l'année prochaine, le Congrès américain ne pourra pas étudier la possibilité d'octroyer de nouveaux pouvoirs de négociation commerciale avant 1995.

À cet égard, toutefois, il importe de noter que la loi américaine sur la mise en oeuvre de l'ALENA contient déjà un calendrier précis d'initiatives futures. D'ici le 1^{er} mai, l'USTR doit remettre au président Clinton un rapport contenant la liste des pays qui, en raison de leurs politiques économique et commerciale, sont les candidats les plus probables pour de futures négociations sur le libre-échange. Au plus tard le 1^{er} juillet, le président, en se fondant sur le rapport de l'USTR, doit communiquer au Congrès le nom des pays avec lesquels il propose d'entamer des négociations de libre-échange et la forme que devrait prendre le processus de négociation. En se fondant sur cette information, le Congrès pourrait octroyer de nouveaux pouvoirs de négociation dès l'automne, dans le cadre du plan de mise en oeuvre des NCM. Il reste encore à savoir si ce processus amènera les travaux à se concentrer sur des accords de libre-échange bilatéraux, sur l'accession à l'ALENA, ou sur les deux. Il semble que l'Administration soit un peu en faveur de l'accession, mais cela reste à confirmer.